

**Activité commerciale à Dos d'Âne – 25 m<sup>2</sup>**

**Contact :**  
Stéphanie Branchet  
Directrice du Développement Économique  
[commerces@lapossession.re](mailto:commerces@lapossession.re)  
0692 01 08 77

**Date de lancement :**  
17 mars 2025

**Date limite de candidature :**  
21 avril 2025 à 16h00

**Contexte :**

La commune informe que conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à un appel à projet pour la location et l'exploitation d'un local multifonctionnel sur le domaine public. Cet appel à projet ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Ville de La Possession, en plein essor économique, souhaite renforcer son attractivité par l'implantation de nouvelles activités commerciales et économiques. Dans ce cadre, nous lançons un appel à projet pour l'occupation d'un local de 25 m<sup>2</sup> situé au cœur de Dos d'Âne.

**Objectifs du projet :**

Ce local, idéalement situé dans une zone en pleine mutation, est destiné à accueillir une activité économique variée. Nous recherchons des propositions qui sauront :

- Valoriser l'artisanat local et les produits culinaires régionaux.
- Contribuer au dynamisme économique du quartier.
- Proposer des services innovants ou traditionnels en adéquation avec les besoins de la communauté.
- Participer à la promotion touristique de Dos d'Ane, en mettant en valeur le savoir-faire local, les produits du terroir, ou encore des activités de loisirs.

Plan de situation :



Plan de Masse du projet :

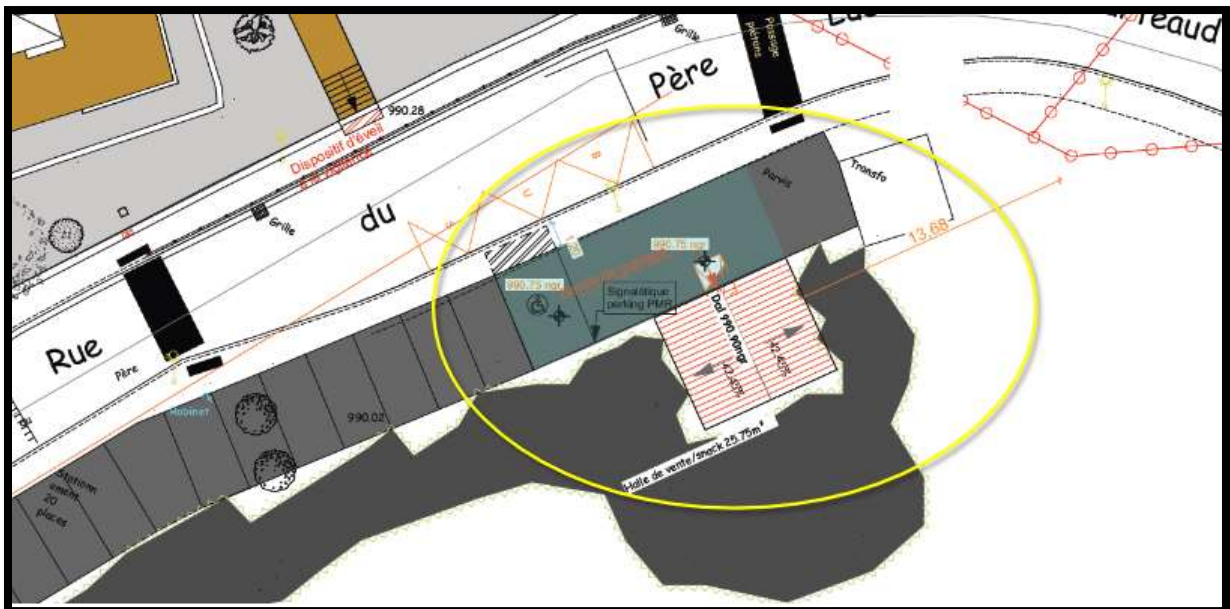


Photo du lieu :

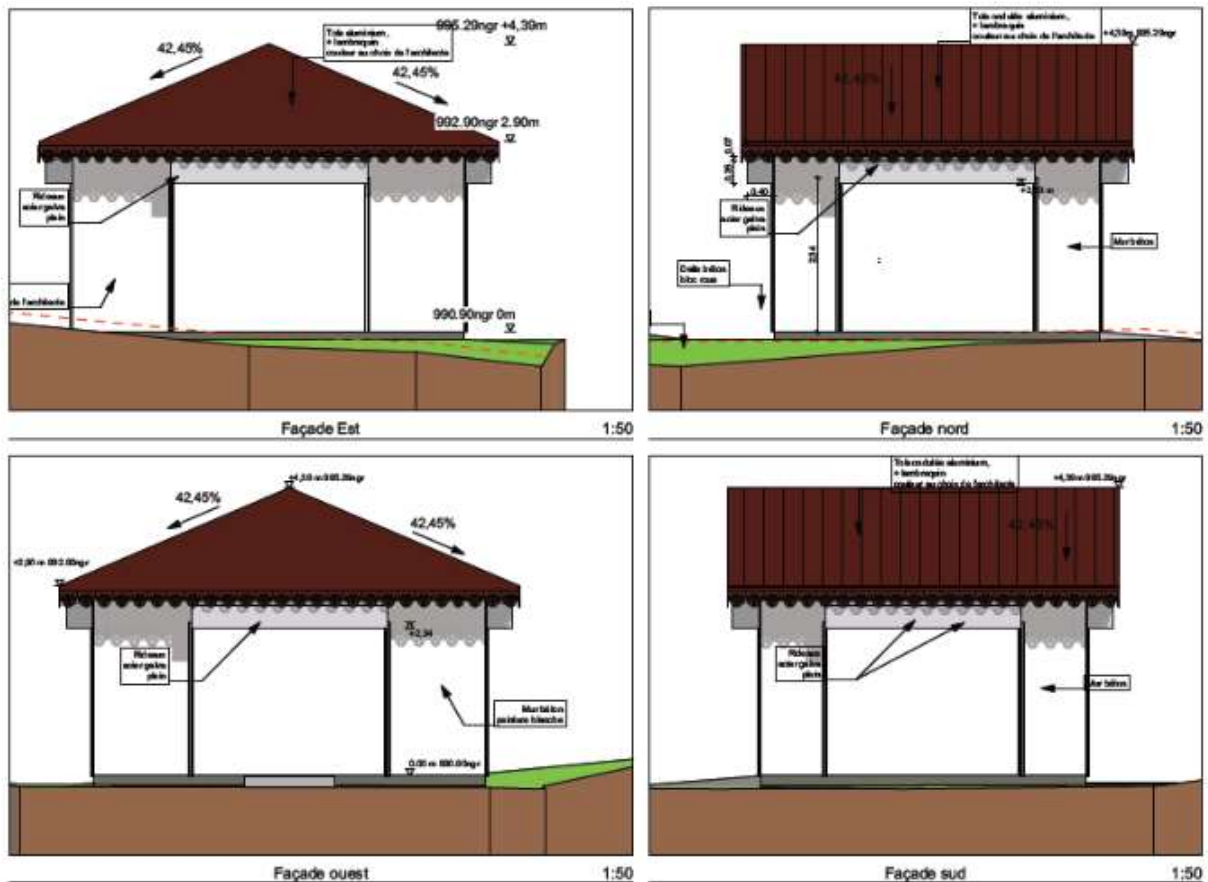


*Local commercial*



*Aire de jeux et pique-nique*

Extrait plan d'architecte :



Activités souhaitées :

La collectivité cherche un preneur pour :

- Commerce de détail de produits artisanaux ou locaux (ex : vente de gâteaux « lontan » ou crêpes).
- Activités de loisirs ou services aux habitants (ex. : boutique éphémère, service de proximité).
- Initiatives écologiques ou en lien avec le développement durable.

Type et durée du contrat d'occupation :

La mise à disposition du kiosque se fera sur la base d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal signée entre l'occupant et la commune de La Possession, pour une durée de **3 ans**. (Sans possibilité de reconduite tacite)

**Montant de la redevance :**

La redevance du local est accordée moyennant le versement d'une redevance calculée sur la base de la délibération du Conseil Municipal relative à la tarification des redevances d'occupation du domaine public et autres prestations de service en vigueur.

La redevance est fixée à 250€/mois en application du tarif en vigueur, mentionnés dans la DCM du 19 juin 2024 sur la ligne « Terrasse, café restaurant / Structure fixe (activité économique) » à hauteur de 10€/m<sup>2</sup>.

Les charges liées à l'abonnement et à la consommation d'électricité sont à la charge du locataire (présence d'un compteur EDF dans le local). En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, une autonomie totale est requise (aucun travaux d'installation de capteur n'est envisagé).

**Conditions d'occupation du site :**

Les candidats devront proposer un projet présentant une amplitude d'ouverture en cohérence avec l'activité accueillie ainsi que la clientèle ciblée.

Tout aménagement concernant les façades du kiosque (peinture, signalétique et autre) ou l'espace extérieur à proximité immédiate du local (auvent, voile d'ombrage, store, caillebotis, pergola, parabole, installation de tables et chaises ...) est **obligatoirement soumis à l'accord ECRIT de la Ville.**

Le ou les dossiers de déclaration de travaux préalables seront à la charge du locataire.

Les réalisations envisagées doivent être légères, démontables et ne pas affecter la qualité paysagère du site. Une proposition sera à transmettre **obligatoirement par écrit avec un descriptif détaillé des réalisations envisagées et un argumentaire justifiant ces aménagements.**

Il est par ailleurs exigé des occupants qu'ils veillent à ne pas troubler la tranquillité du voisinage par des activités bruyantes ou malodorantes et qu'ils assurent la gestion des déchets occasionnés par leur activité.

L'occupant s'engagera à assurer l'entretien du kiosque ainsi que celui de ses abords immédiats.

Toute vente d'alcool est interdite.

**Conditions de participation :**

Le présent appel à projet s'adresse en priorité aux « publics-cibles » de la commune de la Possession qui présentera un projet viable économiquement, soit :

- Les personnes porteuses d'un projet nécessaire à leur insertion sociale et économique ;
- Les acteurs économiques déjà installés sur le territoire et devant relocaliser leurs activités ;

- Les personnes ayant un projet de développement économique ne trouvant pas de local à louer adapté au lancement de leur projet.

Cet appel à projets est ouvert à toute personne physique ou morale ayant une proposition sérieuse et solide pour dynamiser ce local.

Les candidats devront soumettre un dossier de candidature complet incluant :

- Copie de la CNI.
- Extrait de K-bis de moins de 3 mois.
- RIB (relevé d'identité bancaire).
- Si activité de restauration, fournir une attestation de formation hygiène et sécurité.
- Une présentation détaillée de leur projet.
- Un mémoire décrivant les objectifs, le concept, le marché cible, et la stratégie de mise en œuvre.
- Tout document ou pièce justificative nécessaire pour évaluer la viabilité du projet.
- Attestation sur l'honneur :
  - ne pas être soumis à une liquidation judiciaire ;
  - ne pas être admis à une procédure de redressement judiciaire ;
  - être à jour de ces cotisations fiscale et sociale ;

Les dossiers sont à envoyer de préférence par email au format PDF à l'adresse : [commerces@lapossession.re](mailto:commerces@lapossession.re)

Ils peuvent également être déposés en format papier à l'adresse suivante :

**Mairie de La Possession  
Hôtel de Ville  
BP 92 rue Waldeck Rochet  
97419 LA POSSESSION**

### **Processus de sélection :**

Une fois les candidatures reçues, elles seront examinées par un comité de sélection composé d'élus et de représentants des services concernés. Les projets seront évalués selon plusieurs critères, notamment :

- L'originalité et la viabilité du projet (30%) ;
- Sa capacité à dynamiser économiquement la zone (20%) ;
- L'ancrage local du projet et son potentiel à valoriser le patrimoine de Dos d'Âne (30%) ;
- L'intégration de pratiques durables et respectueuses de l'environnement (20%) ;

Les candidats sélectionnés devront s'engager à respecter les conditions d'occupation et les objectifs fixés par la Ville de La Possession.

Nous vous invitons à saisir cette opportunité pour contribuer au développement économique et social de notre commune.

Tout dossier de candidature incomplet ou reçu au de-là date limite ne sera pas instruit.